

# MOUVEMENT DE LA CONSCIENCE:

## Parce que nous sommes des êtres humains !

Nous, en tant que famille humaine, avons été mise en garde à de nombreuses reprises par les textes religieux et éthiques au sujet du fait de ne pas combattre et que, s'il est question d'une guerre, de respecter les règles éthiques et juridiques. Cependant, de nos jours, bien que presque tous les États ont adhéré au droit de la guerre que nous avons sous la forme de conventions internationales, les crimes contre l'humanité, de plus en plus violents, dans les zones de guerre et qui repoussent les limites de la raison, continuent à être commis et nous n'arrivons ni à punir ceux qui ont commis ces crimes, ni empêcher ces traitements cruels.

Nous savons tous que l'histoire de l'humanité est jalonnée de guerres sanglantes. Lorsque l'on regarde chaque siècle de l'histoire du monde depuis 7000 ans, l'humanité a uniquement vécu 13 ans en paix. Non seulement nous n'avons pas réussi à empêcher les guerres, mais nous tuons et mourrons en masse ! Nous savons que les gens ont beaucoup souffert aux quatre coins du monde et ils continuent de souffrir. Les deux guerres mondiales survenues au siècle dernier sont évoquées aujourd'hui par tous en exemple et avec une grande tristesse. Lors de ces guerres, des millions d'êtres humains de toutes les couleurs ont péri aux quatre coins du monde. Pourtant, chacune des vies touchées est aussi précieuse que notre propre vie, les rêves de chacune sont aussi colorés et riches que les nôtres. Tous ceux qu'ils aiment sont aussi précieux que nos proches...

D'innombrables crimes ont été commis durant ces guerres. Pour que ces souffrances ne se reproduisent plus, des prières sont montées au ciel à partir de presque chaque maison, chaque rue, chaque mosquée, chaque église, chaque synagogue, mais ni les combats ni les souffrances n'ont pris fin...

Et une autre guerre sans pitié sur la surface de la terre a débuté en SYRIE au mois de mars 2011. Durant la guerre en Syrie, nous avons été témoins de nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité grâce aux retransmissions de ceux-ci en direct : Nous avons de même vu en direct des enfants mourir dans d'horribles souffrances, tués par des armes chimiques et biologiques interdites d'utilisation, et par des barils explosifs. Tortures, viols, exécutions, massacres, fosses communes, déportation de millions de personnes et encore d'autres actes de cruauté... Au bout du compte, nous avons perdu plus de 1 million d'êtres humains durant la guerre en Syrie. Et 76.000 Syriens, y compris des femmes et des enfants dont on ignore quel sort leur a été réservé, sont INTROUVABLES ! Jusqu'à aujourd'hui, 13.581 femmes ont été condamnées et 6.736 femmes sont toujours en prison, elles sont torturées, violées et subissent quotidiennement toutes sortes de cruauté inhumaine. Le régime syrien a utilisé le viol des femmes comme une arme et continue à l'utiliser. Et le nombre de personnes détenues dans des bâtiments utilisés comme des prisons tels que des usines abandonnées, des hangars est inconnu. Certaines femmes ont été capturées alors qu'elles étaient enceintes et ont accouché là où elles étaient détenues, certaines femmes ont été arrêtées à leur domicile et emprisonnées avec leurs enfants. Et certaines femmes ont subi de nombreux viols dans les lieux où elles étaient détenues et suite à ces viols elles ont du accoucher de leurs bébés sur place. La Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur la Syrie a noté que le nombre de cas de violences sexuelles a été minoré par rapport à la réalité dans un souci lié à la stigmatisation et au traumatisme.

Les conventions internationales concernées, en particulier les Conventions de Genève, ont introduit des dispositions pour le respect de la population civile et la prévention des violations des droits de l'homme en temps de guerre. La 4ème Convention de Genève a été établie spécifiquement pour les droits des populations civiles. Dans ce cadre, comme principe de base « Tout le monde aura le droit de bénéficier de garanties juridiques. Personne ne peut être tenu pour responsable d'un crime qu'il n'a pas commis. Personne ne peut être soumis à une torture physique et psychologique, une punition corporelle, un traitement humiliant et dégradant. Les parties prenantes au conflit et les forces armées n'ont pas de choix illimité sur les méthodes et les instruments de guerre. Il est interdit d'utiliser des instruments et des méthodes de guerre susceptibles de conduire à des douleurs insoutenables, extrêmes et à des pertes inutiles. Les parties prenantes du conflit, afin de protéger les civils, doivent toujours faire la distinction entre les civils et les combattants. Ni la population civile ni les personnes civiles ne doivent être une cible d'attaque. »

De plus, les Conventions de Genève réglementent spécifiquement les questions suivantes pour la protection des femmes.

- *Les femmes feront l'objet d'un respect particulier et seront protégées en particulier contre le viol, la prostitution forcée et contre toute autre attaque qui ne rentre pas dans le champ de l'éthique.*
- *Les situations des femmes enceintes arrêtées, mises en garde à vue, emprisonnées ou bien retenues en raison des conflits armés ou des mères ayant des enfants à charges seront évaluées en priorité.*
- *Les parties, dans la mesure du possible, feront de leur mieux pour s'abstenir de condamner à la peine de mort les femmes enceintes ou ayant des enfants à charge en raison d'un crime lié au conflit. Aucune peine de mort ne sera exécutée envers ce type de crime pour les femmes correspondant à cette qualification.*

De plus, selon l'article 3 commun aux Quatre Conventions de Genève, « En cas de conflit armé ne présentant pas de caractère international et surgissant sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes, chacune des Parties au conflit sera tenue d'appliquer au moins les dispositions suivantes :

Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres des forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par suite de maladie, blessure, détention, ou pour toute autre cause, seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction à caractère défavorable, basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue. À cet effet, les traitements suivants sont et demeurent prohibés, en tout temps et en tout lieu, à l'égard des personnes mentionnées ci-dessus.

Les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les traitements cruels et tortures

Les prises d'otages

Les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants

Les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans jugement préalable, rendues par un tribunal régulièrement constitué, assorties des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés

Les États, les mécanismes judiciaires internationaux et tous les composants de la communauté internationale qui doivent appliquer efficacement les conventions internationales, acceptent que les êtres humains soient sous la protection de ces principes de base et de la conscience publique même en cas de non réglementation par les règles de droit en vigueur. La protection de la vie humaine et sa dignité est un principe fondamental.

Nous sommes persuadés que l'effet de la loi et la manifestation de la justice ne sera possible que par la mobilisation de la CONSCIENCE PUBLIQUE c'est-à-dire la CONSCIENCE DE L'HUMANITÉ.

Nous savons tous que la PAIX est la chose la plus bénéfique pour toute l'humanité. Mais il n'est pas aussi facile de construire la paix que la guerre. Mais nous souhaitons quand même que la guerre suive les règles de droit, et que la sauvagerie soit éradiquée. CAR NOUS SOMMES DES ÊTRES HUMAINS et nous souhaitons le meilleur à l'être humain. Et nous disons que la guerre doit avoir un droit et une éthique. Que ça soit une guerre internationale, que ça soit une guerre ou un conflit local, tous ces éléments énumérés ci-dessus sont des crimes de guerre et toute personne responsable de cela doit être jugée et doit rendre des comptes non seulement aux victimes, mais à toute famille de l'humanité.

Qui sommes-NOUS ?

NOUS sommes les cris s'élevant depuis les prisons de Syrie.

NOUS sommes la conscience de l'humanité.

NOUS sommes ceux qui croient à la nécessité d'une vie sans torture, quelles que soient la religion, la langue, la race, la couleur, sans oppression, avec dignité et humainement.

NOUS sommes les prières et les paroles qui jaillissent des cœurs et des lèvres de tous les êtres humains de la terre, pour la liberté de chaque prisonnier, enfant et femme, emprisonnés cruellement durant la guerre en Syrie.

NOUS pensons, pour nous tous, qu'un monde juste protégé par les droits de l'homme passe par la liberté des femmes et enfants syriens.

Et NOUS TOUT DE SUITE MAINTENANT ! SOUHAITONS LA LIBERTÉ DES FEMMES ET ENFANTS SYRIENS EMPRISONNÉS !